



FOIRE AUX QUESTIONS

Que faire en cas de changement d'adresse ou d'activité ?

Tout changement doit être communiqué par courrier au service clientèle du service Collecte et valorisation des déchets.

Que faire si mon bac est cassé (usure normale)?

Contactez le service Collecte et valorisation des déchets de l'Eurométropole par téléphone ou courriel pour réparation ou remplacement du bac.

Quels sont les volumes de bacs proposés ?

Un chargé de clientèle pourra vous proposer une gamme variée de contenants en fonction des volumes que vous produisez, de l'espace de stockage disponible, des conditions d'accès aux bacs et des contraintes de collecte.



SERVICE CLIENTÈLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Tél. 03 68 98 51 88

Courriel : dechets.pro@strasbourg.eu

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS
(sauf Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)



TRIER / COLLECTER / VALORISER



• Ville et Eurométropole de Strasbourg
• 1 parc de l'Étoile • 67076 Strasbourg cedex
• Tél. 03 68 98 50 90
• www.strasbourg.eu



COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS SOUMIS À LA TEOM

(taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Les déchets assimilables aux déchets ménagers résiduels (bac bleu).



POUR LA GESTION RESPONSABLE DE VOS DÉCHETS, VOUS AVEZ CHOISI L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DES MODALITÉS SIMPLES, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe de professionnels est à votre disposition :

- pour vous préciser les conditions administratives et techniques de mise en place du service de collecte des déchets envisageables à votre adresse
- pour vous conseiller sur le choix du volume des bacs et la réduction de vos déchets

Que dit la réglementation ?

Les professionnels sont dans l'obligation d'assurer l'élimination de leurs déchets.

Ils doivent être en mesure de justifier le mode choisi pour y parvenir.

Pour cela, ils peuvent soit recourir au service public de collecte des déchets, soit faire appel à un prestataire privé.

DÉCHETS RÉSIDUELS, C'EST DANS LE BAC BLEU

Seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers sont à déposer dans le bac bleu.



Restes alimentaires dans un sac bien fermé



100% DES EMBALLAGES EN VERRE TRIÉS, 100% DE VERRE RECYCLÉ

Seuls les pots, bocaux et bouteilles en verre sont recyclés... à l'infini.



Sans bouchon ni capsule



POUR TOUS VOS AUTRES DÉCHETS

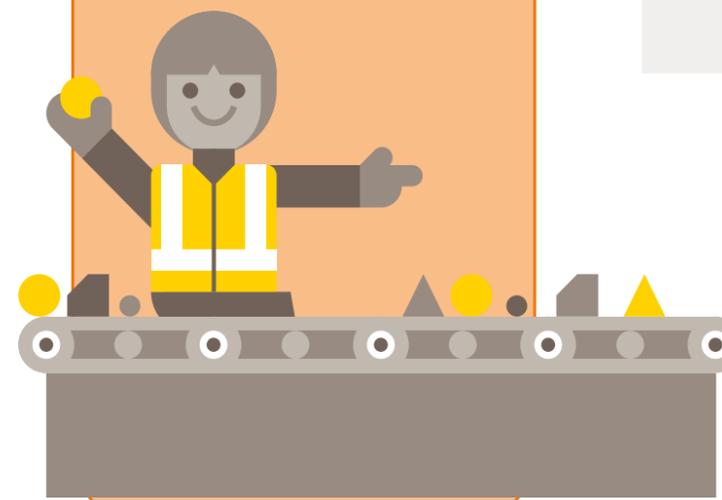
Pour tous les déchets recyclables qui ne figurent pas dans ce guide :

- papiers, cartons, bouteilles plastique, briques alimentaires et emballages métalliques
- déchets dangereux
- piles
- gravats
- déchets verts
- bois
- encombrants
- destruction de papiers confidentiels...

Consultez le site :

www.dechets-entreprises-alsace.com

L'accès aux déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg est réservé aux particuliers. Les professionnels n'ont pas accès à ces déchèteries.



POUR UNE COLLECTE RÉUSSIE, FAITES PASSER LES CONSIGNES

Dans ce guide vous trouverez les consignes concernant la collecte en bac bleu des déchets résiduels. Elles sont à respecter impérativement, de façon à garantir une collecte efficace.

Des contrôles réguliers **permettent de vérifier** la conformité des déchets jetés dans le bac bleu.

Le non-respect des consignes peut entraîner la suppression du service.

